



# CONTRAT 2016

N° de contrat  
**LEGUM-**

Signer ce contrat signifie que vous **respecterez** vos engagements

~~~~ Veuillez documenter les zones grisées ~~~~

## Les contractants

Le présent contrat est passé entre :

Nicolas Monfort et Sterenn Laurent Kervella

adresse : La Porte Brehand 22640 Plestan

téléphone : 06 70 34 64 23 ou 02 96 34 82 17 e-mail : courtil.goulipaou@hotmail.com

désignés ci-après « le producteur » d'une part, et :

|           |  |        |  |         |
|-----------|--|--------|--|---------|
| Nom       |  | Prénom |  | N° adh. |
| adresse   |  |        |  |         |
| téléphone |  | ou     |  |         |
| e-mail    |  |        |  |         |

désigné ci-après « l'adhérent » d'autre part.

## L'objet du contrat

Le présent contrat concerne la livraison hebdomadaire par le producteur de panier(s) de légumes résultant du partage de la récolte de la semaine. Cette récolte est susceptible d'être affectée par les aléas tels que ravageurs, maladies ou intempéries. Chaque panier est payé d'avance par l'adhérent au producteur. Le tableau joint en annexe précise le nombre et le type de panier choisis par l'adhérent. Cette annexe doit obligatoirement être jointe au contrat pour que celui-ci soit valide.

La distribution aura lieu dans l'ancienne école des Charrières, rue Saint-Anne à Quévert, chaque mercredi entre 18h00 et 20h00 sauf cas exceptionnel qui ferait l'objet d'une information particulière par Amap'arcelle Solidaire.

## La durée du contrat

La durée du contrat est de 6 mois. Le contrat prend fin avec la dernière livraison.

## Les engagements réciproques

L'adhérent s'engage à :

- **payer d'avance** en remettant au trésorier de Amap'arcelle Solidaire la totalité des chèques correspondant aux choix indiqués sur le tableau. Les chèques sont libellés au nom du producteur, à qui ils seront remis à chaque échéance.
- **participer à l'organisation** d'au moins une distribution au cours de l'année.
- **venir chercher** son panier au jour et à l'heure prévus pour la distribution, ou se faire représenter. En cas d'oubli ou d'absence, le panier est définitivement perdu.

Le producteur s'engage à :

- **élaborer** ses produits en respectant les principes de l'agriculture paysanne rappelés dans la **charte des AMAP**.
- **livrer** le(s) panier(s) choisi(s) par l'adhérent au jour et à l'heure prévus pour la livraison.

## L'adhérent déclare avoir réglé sa cotisation 2016 à l'association

| Fait à Quévert | LE PRODUCTEUR | L'ADHÉRENT |
|----------------|---------------|------------|
| DATE           |               |            |
| SIGNATURE      |               |            |



# CONTRAT 2015/16

N° de contrat

**LEGUM-**

Signer ce contrat signifie que vous **respecterez** vos engagements

~~~~ Veuillez documenter les zones grisées ~~~~

Veuillez cocher les cases correspondant à l'option choisie.

La première distribution aura lieu le mercredi 4 mai 2016, la dernière le mercredi 26 octobre 2016. Le total est donc de 26 paniers.

|  |                          |  |                       |
|--|--------------------------|--|-----------------------|
| <b>Petit panier,</b><br>avec paiement... | <input type="checkbox"/> | ...en une seule fois, en début de semestre | 1 chèque de 286,00 €  |
|  | <input type="checkbox"/> | ...à chaque début de trimestre             | 2 chèques de 143,00 € |
|  | <input type="checkbox"/> | ...à chaque début de bimestre              | 3 chèques de 95,34 €  |
|  | <input type="checkbox"/> | ...à chaque début de mois                  | 6 chèques de 47,67 €  |
| <b>Grand panier,</b><br>avec paiement... | <input type="checkbox"/> | ...en une seule fois, en début de semestre | 1 chèque de 429,00 €  |
|  | <input type="checkbox"/> | ...à chaque début de trimestre             | 2 chèques de 214,50 € |
|  | <input type="checkbox"/> | ...à chaque début de bimestre              | 3 chèques de 142,00 € |
|  | <input type="checkbox"/> | ...à chaque début de mois                  | 6 chèques de 71,50 €  |

**NB** : quel que soit votre choix, la totalité des chèques doit être remise au trésorier de Amap'arcelle Solidaire au moment de la souscription du contrat.